

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise tous les 2 ans l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (anciennement dénommé adjoint technique territorial de 1^{ère} classe) dans les spécialités suivantes :

- Bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers
- Espaces verts, espaces naturels
- Restauration
- Environnement, hygiène

Les autres spécialités sont mutualisées entre les 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, selon la répartition suivante :

- Logistique et sécurité : Centre de Gestion du Maine et Loire
- Mécanique, électromécanique : Centre de Gestion de la Mayenne
- Communication, spectacle : Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- Conduite de véhicules : Centre de Gestion de la Vendée
- Artisanat d'art : Centre de Gestion de la Sarthe

CALENDRIER DE L'EXAMEN POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	11 juillet 2019
Période d'inscription	Du 10 septembre au 2 octobre 2019
Date limite de dépôt des dossiers	10 octobre 2019
Épreuve d'admissibilité	16 janvier 2020 au Parc des Expositions de la Beaujoire - NANTES
Jury d'admissibilité	12 mars 2018
Épreuve pratique	Du 1 ^{er} septembre au 17 décembre 2020
Jury d'admission	18 décembre 2020
Résultats admission	18 décembre 2020

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- CHAPEAU Marcelle, maire de Haute-Goulaine (44), **présidente du jury**,
- RABILLÉ-FRONTERO, conseillère municipale aux Sorinières (44), **suppléante de la présidente du jury**,
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre, président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Collège des fonctionnaires

- JOUINI Marie-Noëlle, ingénieure territoriale, référente déchets/qualité, Nantes Métropole,
- PHILIPPE Vincent, représentant du personnel tiré au sort à la CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,
- ROMSÉE Bernard, ingénieur territorial principal, directeur des services techniques, Haute-Goulaine.

Collège des personnalités qualifiées

- NAHELOU Gaël, responsable de cuisine, Bouguenais,
- REVEL Jacques, enseignant en horticulture, à la retraite,
- ROUVIÈRE Nathalie, directrice des services techniques, Vigneux de Bretagne.

1/ PRINCIPALES FONCTIONS

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution.

Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art.

Ils peuvent également exercer un emploi :

- d'égoutier, chargé de maintenir les égouts, visitables ou non, dans un état permettant l'écoulement des eaux usées ;
- d'éboueur ou d'agent du service de nettoyage chargé de la gestion et du traitement des ordures ménagères ;
- de fossoyeur ou de porteur chargé de procéder aux travaux nécessités par les opérations mortuaires ;
- d'agent de désinfection chargé de participer aux mesures de prophylaxie des maladies contagieuses, notamment par la désinfection des locaux et la recherche des causes de la contamination.

Ils peuvent également assurer la conduite de véhicules, dès lors qu'ils sont titulaires du permis de conduire approprié en état de validité. Ils ne peuvent toutefois se voir confier de telles missions qu'après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psychotechnique, ainsi que des examens médicaux appropriés. Un arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales fixe les conditions dans lesquelles ont lieu ces examens.

Ils peuvent également exercer des fonctions de gardiennage, de surveillance ou d'entretien dans les immeubles à usage d'habitation relevant des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi que des abords et dépendances de ces immeubles. Leurs missions comportent aussi l'exécution de tâches administratives, pour le compte du bailleur, auprès des occupants des immeubles et des entreprises extérieures. À ce titre, ils peuvent être nommés régisseurs de recettes ou régisseurs d'avance et de recettes. Ils concourent au maintien de la qualité du service public dans les ensembles d'habitat urbain par des activités d'accueil, d'information et de médiation au bénéfice des occupants et des usagers.

Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les laboratoires d'analyses médicales, chimiques ou bactériologiques.

Lorsqu'ils sont titulaires d'un grade d'avancement, les adjoints techniques territoriaux peuvent assurer la conduite de poids lourds et de véhicules de transport en commun.

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'avancement de grade permet aux titulaires du grade d'adjoint technique d'accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Peuvent être inscrits sur un tableau annuel d'avancement établi après avis de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) les adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans ce grade et **qui ont réussi un examen professionnel**.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Par voie de conséquence, étaient **admis à se présenter** les adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant **au moins 3 ans de services effectifs** dans ce grade **au 31 décembre 2021**.

3/ DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou relevant de l'article 5212-13 du Code du Travail, pouvaient bénéficier d'un aménagement des épreuves prescrit par un médecin agréé.

Avant de prendre rendez-vous avec un médecin AGRÉÉ, ils devaient contacter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique afin de se voir remettre un dossier à transmettre au médecin.

Tout candidat atteint d'un handicap et ne demandant pas d'aménagement d'épreuve devait s'assurer de l'accessibilité aux lieux des épreuves.

4/ LA PROCÉDURE D'AVANCEMENT DE GRADE

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des épreuves, le jury arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admis.

L'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe s'effectue par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la C.A.P.

Le décret portant statut particulier du nouveau cadre d'emplois des adjoints techniques ne prévoit pas de quota pour les grades d'avancement. Cependant la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 modifiée stipule que l'assemblée délibérante devra déterminer, après avis du comité technique (C.T.), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus. Il s'agira d'un taux de promotion (ratio « promus / promouvables ») à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement de grade considéré.

5/ PROFILS DES ADMIS À CONCOURIR

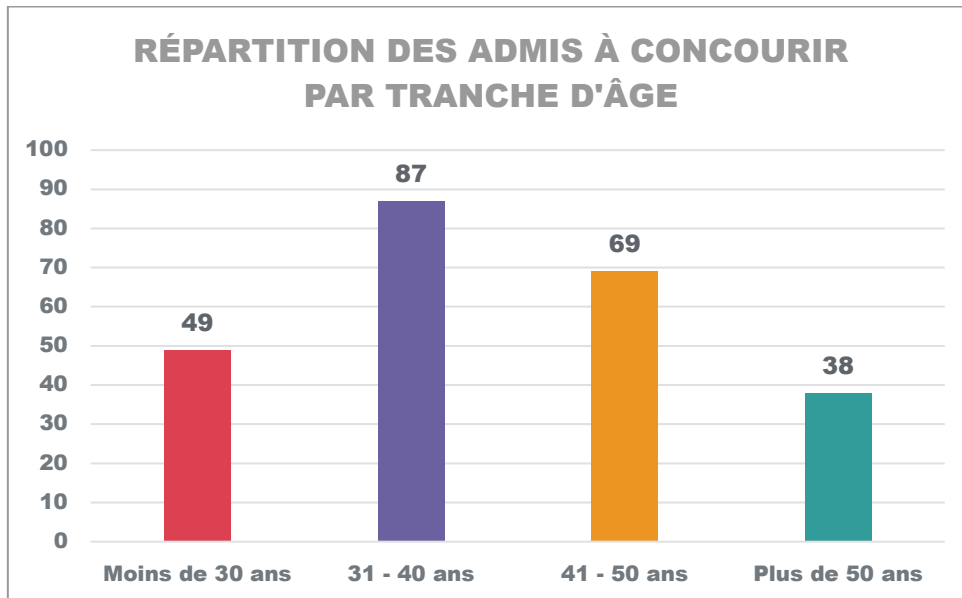
SPÉCIALITÉ	INSCRITS	ADMIS À CONCOURIR
Bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers	89	86
Espaces verts, espaces naturels	57	56
Restauration	25	24
Environnement, hygiène	75	73
Communication, spectacle	4	4
	250	243



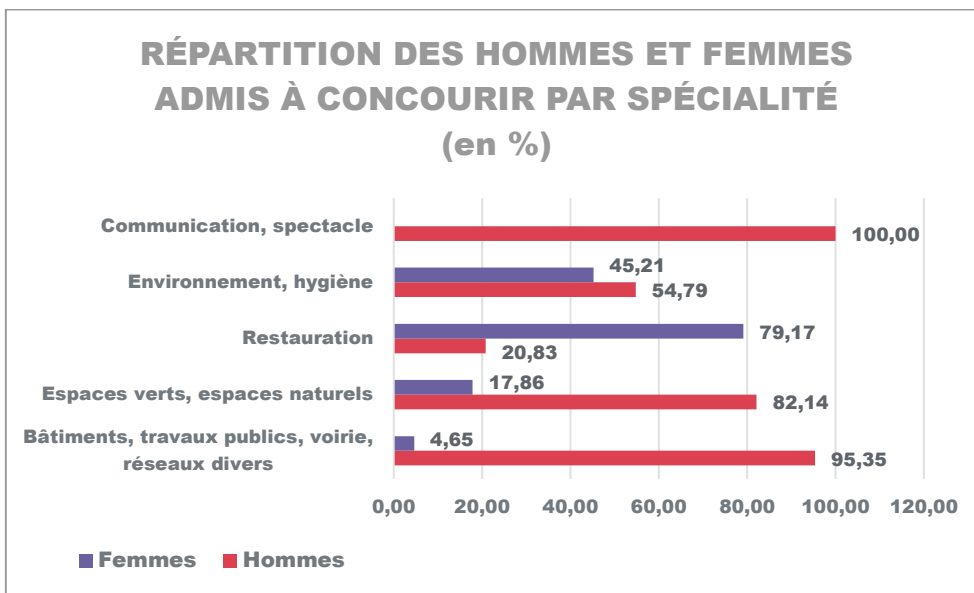
7 dossiers ont été rejetés puisque les candidats appartenaient au cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement (et non pas au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ou ne disposaient pas de l'ancienneté suffisante pour se présenter à l'examen.

COLLECTIVITÉ D'ORIGINE	ADMIS À CONCOURIR	RÉPARTITION EN %
Collectivités affiliées au CDG44	129	53.09%
Collectivités non affiliées au CDG 44 (détail dans tableau ci-dessous)	114	46.91%

Conseil Départemental de Loire-Atlantique	5	Mairie de Saint Nazaire	9
Conseil Régional Pays de la Loire	3	Mairie de Saint-Herblain	2
Nantes Métropole	51	Collectivité(s) hors du département	17
Mairie et CCAS de Nantes	27		



**Moyenne d'âge :
39 ans**



29%

71%

ÉPREUVES ÉCRITES

6/ ABSENTÉISME

234 présents

9 absents

Taux d'absentéisme : 3.70%

7/ RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

Nature de l'épreuve :

Une **épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie** par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois ou cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée : une heure trente ; coefficient 2).

SPÉCIALITÉ	NOTE ≥ 13/20	13 ≤ NOTE < 10	10 ≤ NOTE < 8	8 ≤ NOTE < 5	NOTE* < 5/20	MOYENNE
Bâtiment, TP, voirie, réseaux divers	39	24	10	7	3	12.28
Environnement, hygiène	11	23	13	19	6	9.66
Espaces naturels, espaces verts	31	16	2	4	1	13.69
Restauration	15	4	0	2	0	13.41
Communication, spectacle	1	1	0	2	0	9.43
TOTAL	97	68	25	34	10	11.85

*note éliminatoire

De nombreux candidats semblent surpris de la nature du sujet de l'épreuve écrite, certains même ont interpellé la responsable de salle, le jour de l'épreuve.

Or, conformément au libellé réglementaire, **l'épreuve écrite porte bien sur la spécialité** dans son ensemble, et non sur l'option ou le métier exercé (cette partie est abordée au moment de l'épreuve pratique).

Il appartient donc aux candidats de se renseigner et se préparer, notamment en consultant les annales des sessions précédentes.

Les sujets sont disponibles sur le site www.cdg44.fr / Je suis agent de la fonction publique territoriale / Préparer un examen / Annales

8/ JURY DE VALIDATION DES ÉCRITS

Le jury s'est réuni le 12 mars 2020 afin d'arrêter les listes des candidats admis à participer à l'épreuve pratique. Ces listes ont été établies par spécialité.

Conformément à l'article 2 du décret 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié, « sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

En conséquence, **224 candidats ont été autorisés à se présenter à l'épreuve pratique**, soit 95.7% des candidats présents à l'épreuve écrite.

9/ CALENDRIER ET LIEUX DES ÉPREUVES

Au regard du nombre d'options à organiser (27 réparties sur 5 spécialités), le calendrier des épreuves d'admission a été fixé d'avril à juillet 2020.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, les épreuves pratiques prévues initialement en mai et juin 2020 ont été reportées entre le 1^{er} septembre et le 17 décembre 2020.

Il est à noter que certaines options ont été reprogrammées à plusieurs reprises (fermeture des salles de spectacle, nouveau confinement...).

Rappel de l'épreuve :

Une **épreuve pratique dans l'option choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).

Compte tenu des faibles effectifs dans certaines options et des coûts d'organisation élevés, le CDG44 a mutualisé l'organisation de certaines épreuves avec les 4 autres CDG de la Région Pays de la Loire, et le CDG du Morbihan.

Ainsi, certains candidats du CDG44 ont passé leur épreuve pratique en Vendée, Mayenne et dans les Côtes d'Armor. À l'inverse, des candidats des CDG 49, 53, 72 et 85 ont été invités à se déplacer en Loire-Atlantique.

SPÉCIALITÉ	DATE DE L'ÉPREUVE	LIEU DE L'ÉPREUVE	DURÉE DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE CANDIDATS
OPTION				
BTP, VRD				
Agent d'exploitation de la voirie publique	Du 19 au 21 octobre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	21 (+4 du 85)
Dessinateur	12 novembre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	3
Ébéniste	5 novembre	CFA BTP Vendée via CDG85	4 heures	1
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier, plombier-canalisateur)	20 novembre 4 décembre	AFPA Saint-Herblain	4 heures	5 (+6 du 85)
Maçon, ouvrier du béton	12 novembre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	4 (+2 du 85)
Maintenance des bâtiments, agent polyvalent	23 octobre 27 novembre 4 décembre	AFPA Saint-Herblain	4 heures	15
Menuisier	10 novembre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	5 (+3 du 49/85)
Métallier, soudeur	Du 13 au 15 octobre	AFPA Saint-Nazaire	4 heures	3 (+7 en PDL)
Ouvrier en VRD	22 et 23 octobre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	12
Paveur	23 octobre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	3
Peintre, poseur de revêtements muraux	10 novembre	GRETA Saint-Herblain	4 heures	5 (+2 du 49)
Poseur de revêtements de sols, carreleur	5 novembre	CFA BTP Vendée via CDG85	4 heures	2
Serrurier, ferronnier	12 octobre	AFPA Saint-Nazaire	4 heures	1

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE				
Agent d'assainissement	22 et 23 septembre	Station Vertou Nantes Métropole	1h15	8 (+4 en PDL)
Entretien des piscines	15 et 16 septembre	Jules Verne Ville de Nantes	1h10	5
Hygiène et entretien des locaux et des espaces publics	Du 1 ^{er} au 3 septembre	AFPA Saint-Herblain	2h	27
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	19 octobre	Guingamp (22) Via CDG56	1h	2
Propreté urbaine, collecte des déchets	1 ^{er} octobre	Com Com Sud Retz Atlantique	1h	23 (+5 du 85)
Qualité de l'eau	26 novembre	Ernée (53) Via CDG53	1h30	1

SPÉCIALITÉ	DATE DE L'ÉPREUVE	LIEU DE L'ÉPREUVE	DURÉE DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE CANDIDATS
OPTION				
ESPACES VERTS, ESPACES NATURELS				
Employé polyvalent des espaces verts	Du 19 au 23 octobre	Lycée horticole Grand Blottereau	3h30	47
Production de plantes	7 et 8 septembre	Serres Ville de Nantes	2h	4 (+2 du 72)
Soins apportés aux animaux	16 septembre	Zoo La Boissière du Doré	2h45	2
RESTAURATION				
Boucher, charcutier	14 décembre	Laboratoire Auchan St Séb. Via H3O	2h	1
Cuisinier	29 et 30 septembre 1 ^{er} , 6, 7 et 8 octobre	Lycée Aimé Césaire de Clisson Via Par et Pour	3h	3 (+7 du 72/85)
Restauration collective				17
COMMUNICATION, SPECTACLE				
Agent polyvalent du spectacle	17 décembre	Salle des Atlantes Sables d'Olonne	1h	1
Éclairagiste	17 décembre			2
Photographe	30 novembre	Ville de Rezé	3h	1

Sur les 224 candidats convoqués, 205 se sont présentés à l'épreuve pratique, soit un taux de présence de 91.52 %.

L'absentéisme aux épreuves pratiques résulte de plusieurs facteurs : le report des épreuves, des arrêts maladie empêchant physiquement les candidats de participer aux épreuves, les nominations à l'ancienneté intervenues entre l'écrit et la pratique.

10/ RÉSULTATS DES ÉPREUVES PRATIQUES

NOTES	NOTE > 15	10 < NOTE ≤ 15	5 ≤ NOTE < 10	NOTE < 5	MOYENNE
BTP, VRD (moyenne générale : 15.37)					
Agent d'exploitation de la voirie publique	9	6	0	0	15.11
Dessinateur	2	0	1	0	14.50
Ébéniste	0	1	0	0	10.10
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques	3	1	0	0	16.63
Maçon, ouvrier du béton	1	1	0	0	15.00
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	11	3	1	0	16.11
Menuisier	4	1	0	0	16.86
Métallier, soudeur	1	1	1	0	12.09
Ouvrier en VRD	11	1	0	0	16.32
Paveur	3	0	0	0	16.67
Peintre, poseur de revêtements muraux	2	3	0	0	14.63
Poseur de revêtements de sols, carreleur	0	2	0	0	10.30
Serrurier, ferronnier	0	1	0	0	12.74
ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE (moyenne générale : 15.71)					
Agent d'assainissement	6	2	0	0	16.38
Entretien des piscines	4	1	0	0	16.46
Hygiène et entretien des locaux et des espaces publics	14	10	1	0	14.46
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	1	1	0	0	15.00
Propreté urbaine, collecte des déchets	5	16	1	0	12.93
Qualité de l'eau	1	0	0	0	19.00

NOTES	NOTE > 15	10 < NOTE ≤ 15	5 ≤ NOTE < 10	NOTE < 5	MOYENNE
ESPACES VERTS, ESPACES NATURELS (moyenne générale : 12.13)					
Employé polyvalent des espaces verts	9	27	6	0	12.74
Production de plantes, pépinières : plantes à massif, floriculture	0	0	2	0	9.03
Soins apportés aux animaux	1	1	0	0	14.63
RESTAURATION (moyenne générale : 15.67)					
Boucher, charcutier	1	0	0	0	17.50
Cuisinier	2	1	0	0	14.93
Restauration collective : liaison chaude, liaison froide	12	4	0	1	14.57
COMMUNICATION, SPECTACLE (moyenne générale : 14.08)					
Agent polyvalent du spectacle	0	0	1	0	8.00
Éclairagiste	2	0	0	0	18.75
Photographe	1	0	0	0	15.50

11/ JURY D'ADMISSION

Le jury s'est réuni le 18 décembre 2020 afin d'arrêter les listes des candidats admis. Ces listes ont été établies par spécialité.

Conformément à l'article 6 du décret 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié, « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 ».

En conséquence, **188 candidats ont été déclarés admis à l'examen**. Le taux de réussite réel global est de 80%.

(*) rapport nombre de reçus / nombre de présents à la 1^{ère} épreuve

SPÉCIALITÉ	RÉPARTITION DES CANDIDATS		ABSENTS	MOYENNE GÉNÉRALE	TAUX DE REUSSITE RÉEL (*)
	MOYENNE ≥ 10/20	MOYENNE < 10/20			
Bâtiment, TP, voirie, réseaux divers	69	2	9	14.29	83.13%
Environnement, hygiène	55	8	3	12.34	75.34%
Espaces naturels, espaces verts	41	5	7	13.33	75.92%
Restauration	20	1	0	14.22	95.23%
Communication, spectacle	3	1	0	15.25	75%

Globalement, les épreuves pratiques laissent apparaître de bien meilleurs résultats que l'épreuve écrite. Les candidats subissent une épreuve dans leur métier actuel, ou dans celui correspondant à leur formation initiale ou pour lequel par le passé ils ont acquis une expérience significative, ce qui conduit logiquement à des résultats tout à fait convenables, voire même excellents selon les options.

Cependant, pour certaines options, les examinateurs ont regretté d'être confrontés à des candidats impréparés à cette épreuve pratique (ex : production de plante, pépinières : plantes à massif, floriculture). En effet, il est dommage qu'une fois passée la barrière de l'écrit, certains ne s'intéressent pas davantage au contenu de l'épreuve pratique, et ne fassent pas l'effort de se renseigner, se former, se préparer.

Les épreuves pratiques s'appuient notamment sur les référentiels des CAP correspondant aux métiers (Agent Polyvalent de Restauration / Horticulture, Travaux Paysagers).

L'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ne doit pas être vu comme une simple formalité.

Les examinateurs désignés par le Centre de Gestion, tous professionnels de la formation et de la fonction publique territoriale, ont pour mission d'évaluer les compétences techniques, les connaissances générales notamment en matière d'hygiène et de sécurité, et les capacités d'organisation dans leur travail de tous les candidats. Il n'est pas question pour eux de « brader » l'examen professionnel et de le donner à tous.

Cependant, les examinateurs tiennent tout de même à féliciter les candidats, qui se sont majoritairement préparés de manière sérieuse.

IMPORTANT :

Le Centre de Gestion de Loire-Atlantique attire l'attention des candidats sur leur choix d'option au moment de l'inscription à l'examen. Chaque année, des erreurs sont commises, dès l'inscription, et il n'est plus possible, une fois la période d'inscription close, d'effectuer un changement. Il est vivement conseillé de se renseigner, auprès du CDG, en cas de doute.

Il est à observer que la liste des options, pourtant relativement large, fixée par le Ministère en 2007, ne couvre pas tous les métiers. Certains métiers émergents ne sont pas représentés dans cet examen professionnel (ex : ambassadeur du tri / personnel chargé de la maintenance des extincteurs, ASVP placés sur la filière technique...). Aussi, il est conseillé à ces candidats de se renseigner au moment de l'inscription sur l'option à choisir, afin de ne pas se trouver en grande difficulté le jour de l'épreuve pratique notamment. Il est possible de contacter le Centre de Gestion, ou de se préparer en interne dans sa collectivité, en allant par exemple en observation auprès de collègues du métier.

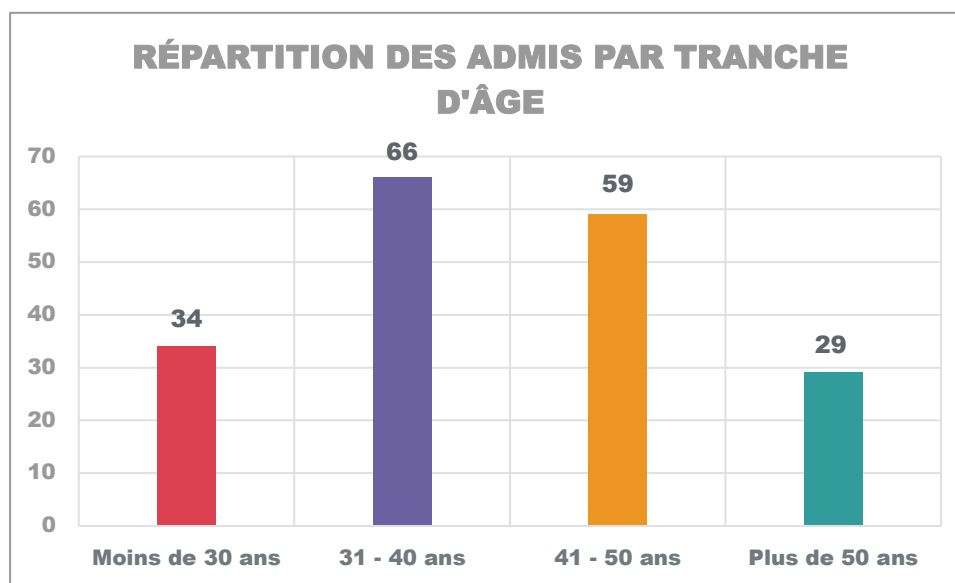
En effet, les conséquences peuvent être importantes à la fois pour le candidat, premier pénalisé, mais également pour le Centre de Gestion, qui devra parfois organiser une épreuve pratique pour un seul candidat, non spécialiste du métier, mobilisant ainsi des intervenants extérieurs et générant des coûts...

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

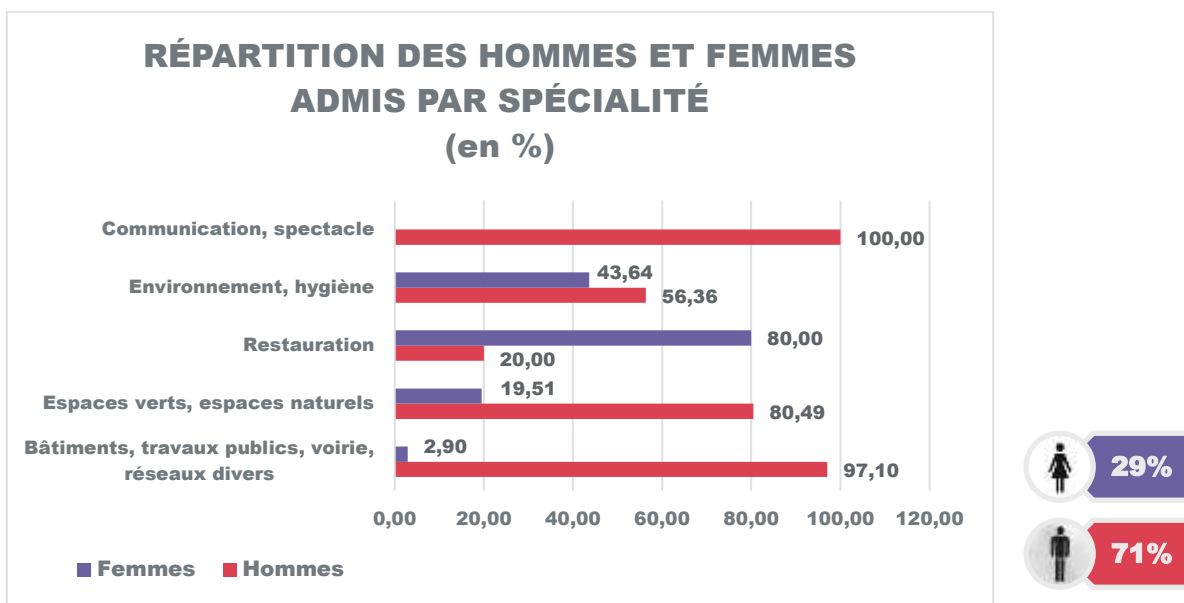
12/ PROFIL DES ADMIS

COLLECTIVITÉ D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS	RÉPARTITION EN %
Collectivités affiliées au CDG44	106	56.38%
Collectivités non affiliées au CDG 44 <i>(détail dans tableau ci-dessous)</i>	82	43.62%

Conseil Départemental de Loire-Atlantique	4	Mairie de Saint Nazaire	7
Conseil Régional Pays de la Loire	2	Mairie de Saint-Herblain	1
Nantes Métropole	35	Collectivité(s) hors du département	14
Mairie et CCAS de Nantes	19		



**Moyenne d'âge :
39.35 ans**



13/ OBSERVATIONS DU JURY

Une attention particulière doit être portée à l'épreuve écrite, principale source de difficulté pour les candidats à cet examen. Il est donc nécessaire de bien se préparer en amont : soit par le biais d'une préparation au CNFPT (les renseignements doivent être pris bien en amont auprès du service RH de la collectivité), soit en consultant les annales des sessions précédentes (disponibles sur le site www.cdg44.fr).

Toutefois, le jury se félicite des résultats aux épreuves pratiques, qui sont très satisfaisants (14.60 / 20 de moyenne). En effet, ces épreuves, déclinées par option sur un métier bien précis, ont pour but de vérifier les compétences professionnelles et techniques des agents des collectivités, et sur ce point, on retrouve de nombreux agents très compétents dans leur domaine.

Le jury tient à attirer l'attention des candidats concernant les choix d'option au moment de l'inscription (un mauvais choix peut avoir des conséquences importantes, et pour le candidat et pour le Centre de Gestion).
En cas de doute, le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion se tient à la disposition des agents pour les guider dans leurs choix, et les aider à trouver l'option qui leur permettra d'être le plus à l'aise possible.

Enfin, l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est un examen très lourd à organiser, principalement en raison des épreuves pratiques proposées dans de nombreux métiers.

Pour cette session 2020 :

- 28 métiers représentés (il en existe en tout près d'une soixantaine),
- 43 jours d'épreuves (équivalent temps plein),
- 32 examinateurs + formateurs mobilisés,
- 3 établissements de formation et 4 entreprises partenaires,
- 9 épreuves organisées en collaboration directe avec les collectivités,
- 5 Centres de Gestion partenaires dans le cadre de la mutualisation des épreuves dans les options à faible effectif
- 15 lieux d'épreuves différents (piscine Jules Verne à Nantes, station de traitement Pégères-Régnières à Vertou, CFA BTP Vendée, GRETA Saint- Herblain, AFPA Saint-Nazaire, AFPA Saint-Herblain, Lycée Aimé Césaire à Clisson, Serres de la ville de Nantes, Lycée horticole du Grand Blottereau, Station épuration d'Ernée en Mayenne, Laboratoire de boucherie Auchan Saint Sébastien sur Loire, Salle des atlantes aux Sables d'Olonne, Zoo La Boissière du Doré, Maison radiieuse de Rezé, Lycée Notre Dame de Guingamp).

Aussi, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique tient à remercier vivement les différents acteurs pour leur collaboration active, leur grande disponibilité et adaptabilité en cette période de crise sanitaire qui a fortement ralenti et bouleversé l'organisation de ces épreuves pratiques :

- collectivités et établissements publics partenaires (Communauté de communes Sud Retz Atlantique, Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Régional de Bretagne, Nantes Métropole, Ville de Nantes, Ville d'Ernée (53), Ville de Rezé),
- Centres de Gestion (Maine et Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Vendée),
- établissements de formation (AFPA de Saint-Herblain et Saint-Nazaire, CFA BTP Vendée de la Roche sur Yon, GRETA de Saint-Herblain),
- structures privées ou associatives (Par et Pour, H3O, AcFi Conseil, Centre des Atlantes),
- et bien entendu, l'ensemble des examinateurs et membres du jury.

Fait à Nantes, le 9 mars 2021

La Présidente du jury,



Marcelle CHAPEAU